

Bacs de collecte

Depuis quelques semaines, nous avons reçu plusieurs questions en lien avec les bacs de collecte, voici donc un petit rappel : le propriétaire est responsable de ses bacs et ceux-ci lui appartiennent, il lui incombe de maintenir ceux-ci propres et en bon état. Il doit, de plus, rabattre le couvercle après usage afin de prévenir que les bacs se remplissent de pluie ou de neige. Un bac sans couvercle, craqué ou fissuré, avec une roue manquante ne sera pas vidé lors de la collecte. Si un contenant endommagé est placé en bordure de chemin et que l'opérateur de camion procède à sa collecte, il est possible que celui-ci tombe dans le camion. Il ne sera pas possible à ce moment-là de le récupérer et le remplacement de celui-ci sera aux frais du propriétaire. Il est possible d'acheter des roues et des essieux de remplacement directement au bureau municipal.

Tout propriétaire d'un immeuble ou son représentant doit placer seulement le nombre de bacs permis pour son immeuble en bordure de la rue pour 7 h le jour de la collecte. Les bacs ne devraient pas être placés avant 16 h la veille du jour de la collecte des déchets de son immeuble.

Tout propriétaire d'un immeuble ou son représentant doit retirer le ou les bacs roulants de la rue après la collecte le même jour.

La Municipalité n'est pas tenue de collecter les déchets lorsque le bac roulant contient un surplus de déchets ne permettant pas au couvercle de fermer ou si le poids du bac excède le poids permis soit 90 kg (200 lbs). L'utilisateur du bac est responsable de tout dommage causé aux équipements de la Municipalité à la suite du dépôt d'un contenant trop lourd ou rempli de matières interdites.

Pour la liste des matières interdites, ou pour plus de détails concernant les informations ci-haut mentionnées, veuillez consulter le règlement 424-2021 Règlement relatif aux matières résiduelles disponible sur le site internet municipal sous l'onglet « INFORMATION COLLECTES »

Dates importantes

Samedi 7 mai, collecte des électroniques désuets et écocentre mobile (voir détails page 3)

Mardi 10 mai, collecte des plastiques de ferme

Mardi 24 mai, collecte des feuilles mortes

Lundi et mardi 30 et 31 mai, collecte des gros rebuts



Collection Bins

Over the past few weeks, we have received several questions related to the collection bins, so here is a little reminder: The property owner is responsible for his bins, and they belong to him, it is his responsibility to keep them clean and in good condition. He must close the lid after use to prevent the bins from filling up with rain or snow. A bin without a lid, or a bin which is cracked, or missing a wheel will not be emptied during collection. If a damaged container is placed at the curb and the operator proceeds to collect it, it is possible that it will fall into the truck. It will not be possible to retrieve it and replacement costs will be at the owner's expense.

The property owner or his representative must place only the number of bins permitted for his property at the curb by 7 a.m. on collection day but should not be placed there before 4 p.m. the day before the day of the waste collection.

The property owner or his representative must remove the bin(s) from the street after collection on the same day.

The municipality is not required to collect waste when the bin contains a surplus of waste that does not allow the lid to close or if the weight of the bin exceeds the permitted weight of 90 kg (200 lb). The user of the bin is responsible for any damage caused to the Municipality's equipment following the deposit of a container that is too heavy or filled prohibited materials.

For the list of prohibited materials, or for more details concerning the information mentioned above, please consult bylaw 424-2021 "Bylaw relating to residual materials" available on the municipal website under the tab "WASTE DISPOSAL."

Important Dates

Saturday, May 7, Old electronics and mobile ecocentre (see page 4 for details)

Tuesday, May 10, Farm plastic pick-up

Tuesday, May 24, Dead leaves pick-up

Monday and Tuesday, May 30 and 31, Big Garbage



COLLECTE DE PRODUITS ÉLECTRONIQUES DÉSUETS ET ÉCOCENTRE MOBILE

LE SAMEDI 7 MAI DE 13 : 00 À 18 : 30

En collaboration avec le programme Recycler mes Électroniques^{MC} de l'ARPE-Québec, la municipalité de Bury organise une collecte spéciale qui aura lieu le samedi 7 mai 2022 de 13 h à 18 : 30 dans le bâtiment du parc municipal situé à l'arrière du Centre Multifonctionnel Victoria situé au 569, rue Main (ancien bureau municipal) afin de ramasser les produits électroniques désuets, et ce, gratuitement.

Tous les produits électroniques recueillis, comme les téléviseurs, les écrans, les ordinateurs et plus encore, seront pris en charge par l'ARPE-Québec, puis acheminée chez des entreprises approuvées, conformes aux normes en vigueur au Canada, pour être recyclés de façon sécuritaire, sûre et écologique. Pour la liste complète des produits acceptés, visitez <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/ou-recycler/>.

Le conteneur pour l'écocentre mobile sera localisé dans la cour du Centre Multifonctionnel Victoria. Voici la liste des éléments acceptés :

MATÉRIEL	NOTES
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	Peintures, produits nettoyants et huiles de type résidentiel, batteries de véhicule, piles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents.
BOIS	Bois naturel, peint, traité, sans métal, sans plastique et sans verre.
MÉTAL	Fer, aluminium, fonte, cuivre, fils, broche, contenants de peinture vides, électroménagers et tout autre objet en métal
TEXTILES	Vêtements, accessoires (ceintures, sacs à main de tout genre, foulards, etc.), souliers et bottes
RÉSIDUS VERTS	Les branches doivent être attachées



COLLECTION OF OBSOLETE ELECTRONIC PRODUCTS AND MOBILE ECOCENTRE

SATURDAY, MAY 7, 2022, FROM 1 P.M. TO 6:30 P.M.

In collaboration with the EPRA-Québec Recycle my Electronics™ program, the municipality of Bury is organizing a special collection that will take place on Saturday, May 7, 2022, from 1 p.m. to 6:30 p.m., in the municipal park building located behind the Victoria Multifunctional Centre at 569 Main Street (former municipal office), to collect obsolete electronic products, free of charge.

All collected electronic products, such as televisions, screens, computers and more, will be taken care of by EPRA-Quebec, then sent to approved companies, compliant with the standards in force in Canada, to be recycled in a safe, secure and environmentally friendly manner. For a complete list of accepted products, visit <https://www.recyclemyelectronics.ca/qc/where-can-i-recycle/>

A container for the mobile Ecocentre will be in the yard of the Victoria Multifunctional Centre. Here is the list of accepted elements:

MATERIAL	NOTES
HAZARDOUS HOUSEHOLD WASTE	Cans of paint, cleaning products, used oil (residential type), used batteries and dead lightbulbs,
WOOD	Natural wood, painted, treated, metal-free, plastic-free and glass-free.
METAL	iron, aluminum, cast iron, copper, wires, spindles, empty paint cans, appliances and any other metal object
TEXTILES	Clothing, accessories (belts, handbags of all kinds, scarves, etc.), shoes and boots.
GREEN RESIDUES	The branches must be in a tied bundle



Nouveau rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024

Tel que l'oblige la Loi sur la fiscalité municipale, un nouveau rôle d'évaluation a été confectionné par le Groupe Altus, une firme d'évaluateurs externes, en collaboration avec le service d'évaluation de la MRC du Haut Saint-François. Ce nouveau rôle est en vigueur pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 et à moins de modifications à l'immeuble, ces valeurs sont valides pour la durée du rôle triennal d'évaluation foncière.

Conséquemment, cet exercice amène des variations entre les évaluations inscrites au rôle précédent et celles inscrites au nouveau rôle. De plus, il peut également avoir des écarts entre différents secteurs et/ou type d'habitation de votre municipalité le tout dépendant des résultats de l'équilibrage des valeurs aux conditions du marché immobilier à la date de référence.

Pour plus d'information, veuillez consulter le Document « *Nouveau rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024* » de la MRC du Haut-Saint-François, disponible sur notre site web ou dans le babillard municipal.

Pour toute question en lien avec l'évaluation de votre propriété. Ou pour faire une demande de révision de votre évaluation, veuillez communiquer avec La MRC directement au 819-560-8400 poste 2117.

Le droit à la demande de révision peut s'exercer seulement avant le 1er mai du premier exercice financier d'un rôle. Passé cette date limite, le droit de plainte n'existe plus.

New Property Assessment Roll for 2022-2023-2024

As required by the Act Respecting Municipal Taxation, a new Property Assessment Roll was created by Altus Group, an independent advisory firm, in collaboration with the Haut Saint-François MRC's evaluation services. The new roll applies to the fiscal years 2022-2023- 2024 and unless changes or modifications have been made to the property, these values remain valid for the three-year duration of the Property Assessment Roll.

Consequently, this exercise leads to variations between the assessment listed on the preceding roll and the one listed on the new roll. Moreover, there may also be deviations between different sectors and/or types of residences in your municipality depending on the results of value harmonization with real estate market conditions on the date of reference.

For more information, please consult the document "*New property assessment roll 2022-2023-2024*" from the MRC du Haut-Saint-François, available on our website or in the municipal bulletin board.

For any question related to the evaluation of your property or to request a review of your assessment, please contact the MRC directly at 819-560-8400 ext. 2119.

The right to request a review may only be exercised before May 1st of the first fiscal year of the assessment roll. Once this deadline is past, you no longer have the right to initiate a challenge.

Joyeuses Pâques

Prendre note qu'à l'occasion des congés de Pâques le bureau municipal sera fermé le vendredi 15 avril et lundi 18 avril 2022

Happy Easter!

Please note that for the Easter holidays the municipal office will be closed on Friday, April 15, and Monday, April 18, 2022.



ABRIS D'AUTOS

Veillez prendre note que les abris temporaires d'hiver sont permis entre la période du 1er octobre 2021 au 30 avril 2022.

Il est important de savoir que : quiconque contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et il est passible d'une amende.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 819-560-8414.

TENT GARAGES

Please note that temporary winter shelters are permitted between the period of October 1, 2021, to April 30, 2022.

It is important to know that: anyone who contravenes the provisions of the bylaw is guilty of an offence and is liable to a fine.

If you have any questions, please contact us at 819-560-8414

EMPLOIS D'ÉTÉ

COORDONNATEUR (TRICE) DU CAMP DE JOUR

- Dois avoir au minimum 18 ans.
- Exécute diverses tâches reliées à l'élaboration du programme d'animation soit la planification (élaboration du programme estival 2022)
- Fais l'achat des fournitures nécessaires pour les activités), l'organisation
- Prépare et dirige les projets d'activités et de bricolage ainsi que le suivi des activités
- Supervise les animateurs et assure l'application des règles de sécurité, de bonne conduite et d'éthique
- Début d'emploi à déterminer.

ANIMATEUR OU ANIMATRICE DE CAMP DE JOUR

- 4^e secondaire complété ;
- Étudier à temps complet dans un programme régulier et poursuivre les études à l'automne à temps complet ;
- Expérience en animation auprès des enfants (5 ans à 12 ans) serait un atout ;
- Dois être disponible pour la formation DAFA qui aura lieu au mois de mai.
- Début d'emploi à déterminer.

**PRÉPOSÉ (E) AUX PARCS
PRÉPOSÉ (E) À LA VOIRIE**

- Entretien des parcs, infrastructures, espaces publics, équipements, bâtiments, etc.
- Étudier à temps complet dans un programme régulier et poursuivre les études à l'automne à temps complet ;
- Être disponible en mai pour étudiant(es) universitaires et en juin pour les autres étudiants(es).

La priorité sera donnée aux résidents de la municipalité (à compétence égale)

Dépôt des candidatures jusqu'au 8 AVRIL 2022, à 16 h. Si vous souhaitez postuler, vous devez soumettre votre candidature en mentionnant le poste désiré à :

Ressources humaines
528, rue Main,
Bury (Québec) J0B 1J0
Courriel ; information.bury@hsfqc.ca
Télécopieur ; 819-872-3675

Seules les candidatures retenues seront contactées

SUMMER JOBS

DAY CAMP COORDINATOR

- Must be at least 18 years old.
- Performs various tasks related to the development of the animation program, namely planning (development of the 2022 summer program)
- Purchase the necessary supplies for the activities, the organization
- Prepares and directs activity and DIY projects as well as activity monitoring
- Supervise the animators and ensure the application of the safety rules, good behaviour, and ethics
- Starting of the employment to be determined.

DAY CAMP MONITOR

- Secondary 4 completed;
- be a full-time student in a regular program and pursuing full-time studies in the fall;
- experience in animation with children (5–12 years) would be an asset;
- Must be available for the DAFA training, in May;
- Starting of the employment to be determined.

PARK ATTENDANT
PUBLIC WORK ATTENDANT

- Maintenance for parks, infrastructures, public spaces, equipment, buildings, etc.;
- be a full-time student at a regular program and pursuing full-time studies in the fall;
- be available in May for university students and in June for other students.

Priority is given to residents of the Municipality (with equal skills)

Submission of applications until APRIL 8, 2022, at 4 p.m. If you wish to apply, you must submit your application mentioning the desired position to:

Human Resources,
528 Main Street

Bury, QC J0B 1J0

By email: information.bury@hsfqc.ca

By fax: 819-872-3675

Only selected candidates will be contacted.